

CHRONIQUE DES DEUX CHARENTES

On nous apprend, — car ainsi que le dit avec raison le journal clérical bonapartiste de Rochefort, les radicaux n'ont guère l'habitude d'assister aux discussions aussi vides que théologiques des capucins, — on nous apprend que M. Salvator s'est livré hier soir, à des exercices de plein chant dans la chaire de l'église de la place du Synode.

Un sermon spécial pour les hommes, et d'où les dames étaient sévèrement exclues, avait attiré à Saint-Pierre une nombreuse assistance masculine.

Le bedeau veillait strictement à la porte de l'église à l'exécution des décisions du capucin ; et cinq ou six pénitentes endurcies qui cherchaient à se glisser dans la foule pour entendre à tout prix la parole divine, furent rigoureusement expulsées par la hallebarde du suisse.

M. Salvator a longuement parlé sur le respect humain ; le respect humain qui retient les hommes au seuil du temple pieux, qui les empêche d'accomplir leurs devoirs de chrétien et les éloigne du tribunal de la pénitence, comme on dit dans la langue cléricale.

Est-ce bien le respect humain ou le cri de la conscience blessée ? nous n'entrerons point en discussion à ce sujet avec M. Salvator, quoique nous sommes convaincus que cette dernière idée inspire seule les réserves dont se plaint le révérend. Et, en effet, ce n'est point le respect humain qui nous arrête à la porte de vos temples, c'est la voix de la raison outragée, méconnue, dédaignée ; c'est la conscience qui proteste et repousse vos suppositions audacieuses, vos miracles et vos exhibitions

Mais laissons là ce sujet, qui nous entraînerait à des récriminations chaudes et passionnées.

A la fin de son discours, M. Salvator a exécuté un cantique moitié italien, moitié français, accompagné des murmures de l'auditoire.

C'était un spectacle à désopiler la Divinité elle-même : le père trépignait, chantait, battait des mains, et de temps en temps lançait sur la foule des pluies de petits livres chrétiens qui tombaient drus et serrés, — tels pleuyaient jadis dans nos campagnes ébahies, *Les Calomnies contre l'Empire*, par Dugué de la

Fauconnerie, ou *J'ai peur*, par un bourgeois, — tels encore, à la fin des séances de physiciens, pleuvaient sur les spectateurs émerveillés les surprises, les petits bouquets, les sucreries, etc...

Je vous le répète, M. Salvator était gai : il excitait du geste les amateurs à l'harmonie, et quelques voix timides se mêlaient aux soupirs italiens du musicien vocal.

Dans un groupe, un petit cri à moitié étouffé de : « Vive la République » refroidit l'enthousiasme de M. Salvator. Le dernier verset de son dernier cantique expira sur ses lèvres ; il descendit de la chaire et disparut dans l'ombre...

La foule se dispersa, riant, chantant, emportant du père Salvator le plus joyeux des souvenirs ; car c'est tout ce qu'elle garde, je le jure, de l'oraison du capucin.

P. S. — A mardi de nouveaux exercices, et de nouvelles distributions de cantiques hors votre présence, mesdames, si vous le permettez.

LE PROCÈS DES LANDES DE MADION

C'est lundi dernier qu'est venu devant la 1^{re} chambre du tribunal civil de Saintes le procès intenté par les princes de Rohan aux possesseurs des landes de Madion.

Ce procès qui jette l'inquiétude au milieu des populations des cantons de Cozes et Gemozac, et passé, dans le pays, à l'état de légende, selon l'expression de M^r Inquinbert — remonte à l'année 1821.

Onze communes sont en cause : celles de Brie-sur-Mortagne, Virollet, Boutenac, Flörac, Gemozac, Mortagne-sur-Gironde, Saint-Romain-de-Beaumont, Saint-Seurin-d'Uzet, Epargnes, Chenac et Saint-André-de-Lidon. Divers particuliers ont aussi été appelés dans l'instance.

Un des princes de Rohan assiste à l'audience. Pour que cette chronique soit fidèle, je vous dirai que rien ne décèle, chez le prince, sa haute origine, qu'il porte des gants jaunes, un bouquet de violettes à la boutonnière et qu'il a l'air d'un simple citoyen comme vous et moi.

Voici très-brièvement les faits tels qu'ils résultent des débats :